

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 24 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel Communautaire de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*\* Etaient présents : MM ANDRIEU G, BAUDART R, BELIARD A, BERNARDIN J, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BISSCHOP D, BOUCHART L, BOURSIER JF, BOUS W, BOYENVAL G, BOUTELEUX P, CAUX E, CAYRE M, CHANU F, CHEVEUX M, CIRIER S, CORDIER F, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, COZETTE Y, CRIGNON H, CUVELIER F, DE RYCKE D, DECHERF S, DEFRANCE G, DEFROCOURT A, DEGRY A, DESMET D, DELATTRE D, DEVAMBEZ G, DOR JL, DORMOY D, DUBUT M, DUMARS F, DURAND D, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCAULT S, FOUCARD G, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORET G, HAUDIQUERT E, HUCLEUX J, INGLARD L, KLAES C, LARCHER J, LECUIR G, LEROND F, LILIE JM, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, ORTEGAT C, PERIMONY P, PREVOST P, PUISSANT M, RETOURNE L, RUBINSZTAJN L, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VANNESTE B, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.*

*\* Etait également présent : Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.*

*\* Pouvoirs : Mme BERQUIER V donne pouvoir à Mr BOURSIER JF, Mr BOUTON N donne pouvoir à Mr HUCLEUX J, Mr CHAVONNET P donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mme DANIEL C donne pouvoir à Mr LARCHER J, Mr DANIEL L donne pouvoir à Mr DESMET D, Mr DESCOURTILS P donne pouvoir à Mr DUMARS F, Mr LEFEVRE JP donne pouvoir à Mme HAUDIQUERT E, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BAUDART R, Mme MOUILLARD C donne pouvoir à Mr DEVAMBEZ G, Mr SMESSAERT P donne pouvoir à Mme CUVELIER F, Mr LEVASSEUR T donne pouvoir à Mme DEFROCOURT A, Mme VAN OOTEGHEM N donne pouvoir à Mr BOYENVAL G et Mr VAN OOTEGHEM P donne pouvoir à Mr TOURNACHE D.*

<i>Date de la convocation :</i>	<i>17 mars 2017</i>	<i>Nombre de délégués en exercice :</i>	<i>115</i>
<i>Date d'affichage :</i>	<i>17 mars 2017</i>	<i>Nombre de délégués présents :</i>	<i>70</i>
		<i>Nombre de pouvoirs :</i>	<i>13</i>
		<i>Nombre de votants :</i>	<i>83</i>

### PREAMBULE

Intervention de **Mr Jérôme BASCHER**, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, et de **Mr Marc GORSKI**, chef-ingénieur au SMOTHD.

Après la présentation par **Mr BASCHER** du document powerpoint (que chacun a reçu par voie dématérialisée), le débat est ouvert :

**Mr LARCHER** demande où se trouvent les commerciaux ?

**Mr BASCHER** répond qu'il y en a un peu sur Noyon, Chantilly, Senlis, Compiègne, Beauvais ou encore Creil.

**Mr BOUCHART** évoque les nouvelles constructions et demande quelles sont les recommandations pour ces dernières ?

**Mr GORSKI** indique que la nouvelle législation française impose au particulier ou au lotisseur de fibrer sa maison ou son lotissement, le problème restant que si l'aménageur pose de la fibre alors que le réseau sur le domaine public n'est pas prêt, il ne va pas savoir où se raccorder. Ainsi, selon lui, la loi anticipe trop, il y a peut-être des choses à retravailler, mais si le fourreau est posé, l'opérateur fera le raccordement.

**Mr BOUCHART** demande s'il faut donc se rapprocher du SMOTHD pour régler ces problèmes techniques ?

**Mr GORSKI** répond positivement, dans le but de connaître le point de connexion potentiel et ajoute que si les personnes se rapprochent du Syndicat, celui-ci saura les aiguiller.

**Mr MASSON** demande pourquoi ORANGE ne commercialise pas ?

**Mr BASCHER** répond que c'est une question de bénéfices, qu'ils ont amorti leur investissement sur l'Oise et que cela ne les intéresse pas, en l'état.

**Mr BOUCHART** demande s'il est possible de connaître le nombre d'abonnés effectif dans l'Oise ?

**Mr BASCHER** répond qu'il a « fêté » son 17 000ème abonné la semaine dernière dans sa communauté de communes, mais qu'en prises commercialisables, il y aurait 120 000 prises.

**Mr GORSKI** évoque la différence entre les prises commercialisées et les prises commercialisables. Il précise ensuite pourquoi SFR a pris du retard, notamment en raison de problèmes d'ingénierie. Il explique également aux élus d'être vigilants dans leurs communes sur l'état des lieux avant les travaux et qu'ils n'hésitent pas à contacter le SMOTHD s'ils constataient des choses peu satisfaisantes.

**Mr COUROUBLE** demande si, au niveau de la communication, les élus pourront disposer d'un petit résumé sur le Très Haut Débit ?

**Mr DOR** répond que cela a déjà été fait, dans la Lettre qui est en diffusion actuellement et dans laquelle toute une page est consacrée au THD et à son développement (et le présent powerpoint).

**Mr BASCHER** ajoute qu'une réunion publique aura lieu avec SFR au moment de la commercialisation, et précise rester à la disposition de la CCPV et de ses élus, et de **Mr ADDE**, sous le couvert **du Président**, pour toutes informations utiles.

**Mr DOR** conclut que les élus ont le droit d'être exigeants, car ils ont déjà payé une partie du THD, et remercie **Mrs BASCHER** et **GORSKI** pour leur intervention.

## OUVERTURE DE SEANCE

1/ Accueil du Président et observation d'une Minute de Silence à la mémoire de Mr Jean-Claude THENOT, délégué communautaire suppléant de la commune de Saint-Samson-la-Poterie.

2/ **Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 mars 2017 : approuvé à l'unanimité.**

*Le Président lance le débat sur la longueur des comptes-rendus et la nécessité d'un retour à une synthèse des débats ? Mr ADDE signale la nécessité, toutefois, de garder dans nos archives toutes les interventions et la longueur des débats enregistrés.*

**Débat :**

*Mr LARCHER estime qu'il faut que les sujets abordés ressortent bien dans ce qui a été dit et qu'il faut faire la synthèse.*

*Mr DOR approuve, ajoutant qu'alourdir le compte-rendu de propos qui ne rajoutent rien aux débats, semble inutile. Il ajoute que dans tous les cas, les débats pourront être consultés au secrétariat de la CCPV car cette dernière est tenue de les conserver.*

*Mr BISSCHOP estime qu'il faut qu'ils soient quand même plus synthétiques, car au final, les élus finiront par ne plus les lire.*

*Mr VERBEKE exprime un autre avis : « Pour ma part, je n'étais pas présent au précédent Conseil Communautaire, j'ai apprécié d'avoir l'intégralité des propos de chacun ; honnêtement, s'il y avait eu une version édulcorée, je n'aurais pas eu forcément les différents avis et c'est important de les avoir, il me semble. Et puis, je trouve que cela se lit relativement bien... ».*

*Mr BISSCHOP évoque les 800 pages que reçoivent les élus de la Communauté d'Agglomération de Beauvais, et exprime son regret.*

*Après ce débat, il est décidé :*

- de procéder à une synthèse des débats et des comptes-rendus ;*
- de garder toutefois, in extenso, la longueur des débats dans nos archives.*

3/ **Désignation de deux secrétaires de séance :**

Pour la réunion de ce jour, sont désignés..... **Mr Daniel BISSCHOP ;**

## 1. ZONES DE REVITALISATION RURALE : CLASSEMENT DE LA PICARDIE VERTE.

L'arrêté du 16 mars 2017 consacrant le classement de communes en Zones de Revitalisation Rurale est paru au Journal Officiel du 29 mars 2017. La Picardie Verte et ses communes y figurent bien (cf annexe). Un document récapitulatif des incidences de ce classement pour la Picardie Verte et ses communes sera présenté en séance, pour information au Conseil Communautaire (à l'heure où, par ailleurs, la Préfecture vient de nous recevoir pour le « Contrat de Ruralité », le 10 avril dernier).

**Mr DOR** présente les dispositions sur le classement de la Picardie Verte en zone de revitalisation rurale. Par arrêté du 16 mars 2017, la définition des communes qui font partie des zones de revitalisation rurale a été refaite à l'échelle des territoires et des EPCI en particulier, cela veut dire que ce sont les EPCI qui ont été aujourd'hui retenus comme zones de revitalisation rurale (et donc toutes les communes à l'intérieur des communautés de communes) se trouvent éligibles à ces zones de revitalisation rurale. Ce qui porte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 14 861 communes classées en ZRR ; et cela représente 3 617 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sur les 13 000 environ recensés aujourd'hui en France. **Le classement qui est constaté à l'échelle intercommunale répond à deux critères. Le premier est lié à la densité de la population du territoire qui doit être inférieur à 63 habitants au km<sup>2</sup> et le deuxième critère, c'est le revenu fiscal par habitant, qui est fixé à 19 111 €. Ce classement, pour ce qui concerne la CCPV, ne prend effet que le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les conséquences sont précisées sur la nécessité de communiquer sur ce thème : « On a maintenant deux mois pour communiquer auprès des entreprises, mais pas seulement, auprès également des associations et des organismes de droit public qui peuvent profiter de cet avantage que représente cette inscription aux ZRR. C'est important, c'est d'abord un dispositif qui facilite les créations d'emplois. Deux types de mesures : l'exonération des charges patronales pour les embauches pendant 12 mois pour une exonération totale jusqu'à une fois et demi le SMIC, et dégressive entre une fois 5 et 2,4 fois le SMIC, les demandes sont à effectuer par les entreprises directement auprès de l'URSSAF dans les 30 jours après l'embauche. Ensuite, des mesures dites d'exonération fiscale, qui portent notamment sur les impôts sur bénéfices des entreprises, pour les entreprises nouvelles, créées ou reprises qui bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés : totale pendant 5 ans, partielle pendant 3 années avec une dégressivité au-delà des 5 ans, c'est-à-dire 75% la 6<sup>ème</sup> année, 50% la 7<sup>ème</sup> année et 25% sur la 8<sup>ème</sup> année. Cet avantage est automatique, il ne nécessite absolument aucune demande puisqu'il est lié à la création directement de l'entreprise sur la zone concernée. Ensuite, et cela nous concerne, nous, maires des communes, la Cotisation Foncière sur les Entreprises, la CFE ; donc l'exonération de la CFE est de droit, il faut quand même le savoir, pour les entreprises qui bénéficient de ces mesures, sauf si la collectivité, c'est-à-dire Vous, vous la supprimez par délibération ; cela concerne l'ensemble de la Cotisation Foncière des Entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour une durée maximale de 5 ans. L'avantage fiscal est précisé, il ne peut pas dépasser 200 000 € sur 3 ans, et là aussi il y a un imprimé Cerfa à remplir par l'entreprise. La taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation, les collectivités territoriales peuvent, par délibération, exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation les hôtels, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes situés en ZRR. Alors tout de suite, je vais vous dire, les ZRR, cela existent quand même depuis 1996, ce n'est pas une mesure nouvelle, même si elle a été réactualisée en 2005, puis ensuite récemment en 2016, c'est une mesure qui existait déjà, mais qui, n'a pas été une mesure très prisée, en tous les cas très demandée par les entreprises ! Tout simplement parce que la lourdeur de l'administration, pour ce type de demande, faisait que les entreprises, après deux tentatives auprès de l'URSSAF, la plupart du temps abandonnaient. De plus, au moment de notre éligibilité aux ZRR, il y a eu des mesures gouvernementales qui ont fait que les entreprises bénéficient déjà, en dehors des ZRR, de certaines mesures d'allègement des charges et l'avantage que va représenter l'éligibilité, au titre des ZRR, n'est véritablement que très marginal... ».**

### **Débat :**

**Mr BOUCHART :** « Les organismes consulaires, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, vont communiquer ou ont déjà communiqué de leur côté, il y a déjà eu dans le dernier journal de la Chambre de Commerce un article. De notre côté, nous sommes à la disposition des entreprises, on a déjà des coups de fil, Mylène répond à ces demandes et c'est effectivement une opportunité pour le territoire d'être classé en ZRR, cela ne peut qu'apporter un plus. Quel sera son succès ? L'avenir le dira... ».

**Mr DOR :** « Est-ce que vous avez des questions à poser là-dessus et en particulier le point sur l'exonération de CFE ? ».

**Mr DUMARS :** « Cet après-midi, je vais faire de la pub auprès de chacun pour lui parce que c'est à Gerberoy, il y a un jeune qui vient d'acheter un local et qui va y créer une brasserie, restauration rapide ; si

le texte était applicable dès maintenant et que la commune concernée est décidée l'exonération de la taxe de publicité foncière, cela lui aurait permis de gagner 2 500 € sur son installation. ».

**Mr DOR :** C'est une question récurrente d'entreprise parce qu'il y en a quelques-unes qui arrivent sur le territoire, au mois de mai ou au mois de juin, et elles demandent si elles pourraient bénéficier de cet avantage par anticipation au 1<sup>er</sup> juillet. Cette question a été posée en Préfecture : non. Nous sommes éligibles au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et malheureusement ce n'est pas possible. ».

**Mr DEVAMBEZ :** « Cela concerne uniquement de nouvelles entreprises qui vont arriver ou cela concerne déjà les entreprises déjà présentes sur le territoire ? ».

**Mr BOUCHART :** « Alors cela dépend des exonérations, pour les cotisations de sécurité sociale, ça concerne les nouvelles embauches, y compris des entreprises existantes, si je ne fais pas d'erreur, ça reste à vérifier, tout cela est nouveau, donc on nous ne sommes pas vraiment encore dans le détail, mais pour les exonérations fiscales, il doit s'agir d'entreprises nouvelles. Cette notion d'entreprise nouvelle est assez ancienne déjà, elle remonte à plusieurs dizaines d'années, il faut savoir qu'il y a eu déjà des remises en cause d'exonération, lorsque les entreprises ne respectent pas les dispositions des textes, il ne faut pas que ce soit de fausses entreprises nouvelles. ».

**Mr DOR :** « Il y a deux aspects là-dessus, la création d'emplois, et là toutes les entreprises y ont droit, dès l'instant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet, elles embauchent, et donc elles vont bénéficier effectivement des exonérations de charges patronales, c'est le premier point. Et puis, le deuxième point, qui concerne les entreprises qui arrivent, c'est-à-dire celles qui sont créées, elles bénéficient à la fois sur les deux tableaux ; c'est-à-dire, en même temps sur l'embauche des personnels, et en même temps sur les exonérations fiscales. ».

**Mr DURAND :** « Une petite question complémentaire, est-ce que c'est du même acabit en termes d'embauche que les dispositifs « zone franche », c'est-à-dire est-ce que cela oblige à embaucher des gens du territoire ou des zones concernées ? ».

**Mr BOUCHART :** « C'est plus souple que les zones franches. ».

**Mr TRANCART :** « La zone franche a quand même été un handicap pour la Picardie Verte, et là, ça rétablit l'ordre, parce que c'est vrai que ça rééquilibre, maintenant que la zone franche est complète, mais c'est quand même un peu dommage qu'une ville contrarie le milieu rural par sa zone franche. ».

**Mr DOR :** « Oui, mais Hubert, on n'arrête jamais le progrès... ».

**Mr TRANCART :** « Tout à fait, c'est pour ça que ça a été un bien précieux. ».

**Mr DOR** évoque ensuite l'impact du développement du nouveau pôle industriel et commercial de Beauvais.

## **2. POINT SUR LA DEMANDE FAITE A L'ETAT SUR LE « CONTRAT DE RURALITE » : REUNION DU 10 AVRIL DERNIER AVEC MADAME PUSSIAU, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE (CF LETTRE TRANSMISE AU PREFET LE 10 FEVRIER 2017 EN ANNEXE).**

### **I. Contexte :**

Madame Pussiau a bien acté lors de ce rendez-vous :

- a) **que la demande de la Picardie Verte était bien enregistrée ;**
- b) **que des crédits sont bien réservés pour celle-ci.**

En effet, deux Contrats viennent d'être signés par le Pays du Noyonnais et la Communauté de Communes du Pays de Valois, et un troisième va l'être prochainement (« ARC »).

- c) **que de ce fait, nous avons jusqu'à la mi-mai pour le rédiger, avant envoi par le Préfet du document au CGET - Commissariat Général à l'Egalité des Territoires -, pour une signature, fin juin.**

### **II. Perspectives :**

- a) **La trame du courrier annexé est bien confirmée comme constituant la colonne vertébrale du projet communautaire de 2017 à 2020**, avec la possibilité d'y ajouter encore des projets communaux d'intérêt communautaire.
- b) **L'opération « Campagnon »** a particulièrement retenu l'attention de la SGA.
- c) **Le dossier « MARPA » a également été évoqué.** Quant à un regard plus étendu sur les « Maisons de Santé », l'approche pourrait plutôt être portée par le futur PETR.

Concernant la méthanisation, une approche de traitement en micro-méthanisation a également été évoquée (relance et mise à jour étude Vol-V notamment).

En conclusion, les dossiers peuvent s'inscrire dans la trame globale - déjà complets ou encore à compléter - en termes de demandes de financements multiples notamment, et ce, avec une confortation, en année n-1 pour une concrétisation en année « n », dès le contrat signé.

**Mr DOR** revient sur les éléments de la rencontre avec Mme PUSSIAU, SGA, en insistant sur les éléments importants : « Nous serions le quatrième Contrat de Ruralité dans l'Oise, parce que deux ont déjà été signés dans l'Oise, un troisième est actuellement en cours d'élaboration, et devrait être signé au mois de juin. Ces Contrats de Ruralité constituent un dispositif de l'Etat : « En 2017, il y a eu 216 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local, qui sont dédiés au Contrat de Ruralité. Sur ces 216 millions d'euros, il y a 3,5 millions d'euros pour l'Oise. Les Préfets de Région gèreront l'enveloppe dans la limite des fonds attribués aux Départements. La priorité est donnée à l'investissement. Tous les projets qui sont inscrits dans ces Contrats s'appuieront sur des financements de droit commun, c'est-à-dire que l'on pourra pour ces projets-là, pour autant qu'ils sont inscrits dans le Contrat de Ruralité, bénéficier de tous les subventions du fonds de soutien à l'investissement local, au-delà de la DETR, des dotations et des aides spécifiques, Département, Région, des CPER (Contrats de Plan Etat-Région). Si les dossiers répondent aux critères dont on va vous parler maintenant, ils pourront bénéficier de toutes ces aides cumulées et conjuguées pour pouvoir mener à bien ce projet. ».

**Mr ADDE** commente le document projeté : « Ce Contrat de Ruralité doit comporter une logique de Projet de Territoire, et sans ce dernier, nous ne pouvions y répondre, c'est-à-dire que si nous appartenions à un PETR, nous ne pourrions pas le porter en tant qu'EPCI, c'est le premier point. Ce Contrat de Ruralité comporte 6 volets : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres-bourgs, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale. A travers ces 6 volets, on a retenu 3 axes : un axe 1 qui est un projet économique, l'axe 2 qui est un projet social, culturel et sportif, et l'axe 3 qui est un projet urbain et villageois, environnemental et patrimonial. ».

#### **Débat :**

**Mr DUMARS** : « Si on a un projet, est-ce qu'il faut qu'il soit terminé ? ».

**Mr DOR** : « Non, pas du tout. Même si ce projet prend forme et n'est pas totalement terminé, il peut être inscrit dans le Projet de Territoire, c'est une intention, à nous de le mener. En fait, chaque projet va être estampillé Contrat de Ruralité, est-ce que je me fais bien comprendre, je change un peu de parler. Chaque projet va être estampillé Contrat de Ruralité, et dès l'instant où il le sera, lorsqu'il arrivera au niveau des instances financières, Département, Région au niveau des fonds de soutien à l'investissement local, DETR, il bénéficiera bien évidemment de tous ces financements. ».

**Mr DUMARS** : « Est-ce que ce sont des projets qui ont déjà fait l'objet de l'accord d'aides de l'Etat ? ».

**Mr DOR** : « A voir... comment on l'inscrit, mais c'est sûr que le projet que vous avez réalisé il y a trois ans, ils ne le prendront pas. Là, nous sommes en 2017, projets de 2017 inscrits dans les objectifs que vous vous êtes fixés, 2018, 2019. ».

**Mr COUROUBLE** : « Est-ce que c'est parallèle, avec des sujets que l'on a étudié en commission, notamment pour le COTRI ? ».

**Mr PERIMONY** : « Non, mais déjà tout ce qui est par exemple TEPcv étant aidé à 80%, on ne peut pas aller à plus de 80%, donc, c'est exclu, et tout ce qui est COTRI, donc la plateforme de la rénovation énergétique, nous sommes aidés à 70%, donc là ce sont plutôt d'autres projets dans ce domaine-là qu'il faudrait levés et qui ne seraient pas pris là, dans le côté, je dirais, économie d'énergie, peut-être sur certains bâtiments, tout ça, il est peut-être possible puisqu'il y a un axe marqué quand même transition énergétique d'intégrer cela, mais pas s'ils sont déjà intégrés dans les précédents programmes, c'est donc en parallèle. ».

**Mr DOR** demande s'il y a d'autres questions ?

**Mr FIZET** : « Ce n'est pas vraiment une question, le Contrat de Ruralité peut inclure la culture, j'ai vu que vous ne l'aviez pas oublié ; donc nous sommes un grand territoire, 34 000 habitants, nous n'avons pas, par exemple, un véritable cinéma. Je pense qu'avec la commune de Feuquières, par exemple, parce qu'il faut quand même un bourg-centre et que Feuquières est quand même un gros bourg, pourquoi pas réfléchir, parce que cette commune, en plus, je sais qu'elle en a besoin, à un projet qui inclurait une salle culturelle ? Alors dédiée au cinéma, c'est très facile de le réaliser, après elle ne servirait forcément pas qu'à cela... mais, Jean-Louis, tu m'avais déjà dit d'ailleurs que le cinéma fait partie de l'économie, c'est vrai, c'est acté, mais après il faut aussi que les collectivités donnent un peu le « la »... au moins le « la ». Alors voilà le projet que je soumets au nom du maire de Feuquières, bien sûr, puisque là je ne suis pas vraiment concerné, mais je pense qu'il va être content... ».

**Mr ESTIENNE** : « Je suis un peu pris de court parce que je n'y avais pas pensé mais je vais y penser alors... ».

**Mr DOR :** « Il faut que ces projets ne soient pas trop utopistes, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils aient une capacité à être réalisés dans les trois ans, au moins au commencement de la réalisation. ».

**Mr DEVAMBEZ :** « J'ai lu dernièrement avec stupéfaction un article émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise à propos de Songeons. L'article dit que la Chambre de Commerce et d'Industrie s'étonne que l'on a pris une décision pour créer une zone commerciale en périphérie de Songeons, sachant que la CCIO ne cesse d'alerter les élus sur la saturation de l'offre de périphérie dans l'Oise ; et elle s'inquiète également sur l'existence des magasins actuels dans le centre-bourg de Songeons. ».

**Mr DOR :** « Oui, je connais, j'ai lu l'article. J'en ai parlé avec la CCI, en particulier avec Philippe ENJOLRAS, et il est tout à fait dans son rôle. Je veux dire, aujourd'hui, il faut quand même savoir que le Préfet a autorisé sur l'Oise en 2016, 120 000 m<sup>2</sup> supplémentaires de surface commerciale, donc c'est absolument énorme. Aujourd'hui, c'est à la CCI de mettre un petit peu les « holà » sur le développement de la surface commerciale, parce qu'il y a bien sûr la préservation des commerces des centres-villes ; seulement ce que ne dit pas la CCI, c'est qu'elle le fait pour les zones rurales, mais elle ne le fait pas pour l'urbain... Cela concerne l'économie, et là on y travaille, et c'est un travail conjoint entre la Communauté de Communes et le maire de la commune, parce que notre souci, bien évidemment, c'est de préserver le tissu commercial de la commune, c'est ce que j'ai dit à Philippe ENJOLRAS, cette zone n'a pas été créée pour y installer un intermarché, on en a suffisamment ; cette zone a été installée pour d'autres aspects, peut-être des commerces qui ne trouvent pas leur place dans le centre-ville ; en l'occurrence, il y a effectivement Point Vert, qui souhaite rejoindre cette zone commerciale, personnellement, cela ne me gêne pas. ».

**Mr DUMARS :** « Pour ne pas faire d'erreur diplomatique, je dirais que c'est une proposition qui leur est faite, nous ne décidons pas pour eux. ».

**Mr DEVAMBEZ :** « Simplement j'ai été étonné par la teneur des propos... ».

**Mr DOR :** « Oui, mais la Chambre de Commerce intervient souvent comme ça, de façon brutale, elle le fait quelquefois à bon escient, comme elle l'a fait pour le SRCE, ça a été une bonne chose, mais d'autres fois, elle ne le fait pas toujours de façon raisonnée... ».

**Mr DUMARS :** « Les propos du Président de la Chambre de Commerce ne sont pas une nouveauté. Mais ceci étant, cette zone, qui est de la compétence de la Communauté de Communes en concertation avec la commune de Songeons, n'est pas obligée d'accueillir obligatoirement un centre commercial tel que nous les connaissons dans d'autres communes. ».

**Mr MABILLOTTE :** « Je voudrais apporter un petit complément, quand on fait le tour des commerces de Songeons, ils veulent que le centre de Songeons vive, ils ne veulent pas de centres commerciaux, de magasins, d'une deuxième superette et tout ça ; actuellement, celui qui a repris le « Coccinelle » de Songeons investit, dans la mesure de ses moyens, c'est un jeune qui vient d'investir, il a repris dans des conditions assez difficiles, il vient d'investir 170 000 euros pour moderniser son magasin et il va continuer suivant ses finances ; et lui, voit d'un mauvais œil cette zone... Le Président de la Chambre de Commerce l'a rassuré un petit peu... Il y a des bourgs-centres où les communes sont obligées de prendre une délibération pour éviter que les anciens commerces deviennent des logements ; et la majorité municipale de Songeons ne veut pas de ça, que ce soit au sein du Conseil Municipal ou de la majorité des commerçants. ».

**Mr DOR :** « Il n'appartient qu'à vous effectivement de définir effectivement ce dont vous avez besoin ; moi, le commerce, je connais aussi un petit peu, et on n'a pas fait la preuve, encore une fois, en matière de commerce, que du commerce installé en périphérie de certaines villes nuit au fonctionnement du commerce de centre-ville... Donc il faut véritablement qu'il y ait, au niveau des commerces dans les centres-bourgs, une réelle synergie entre les commerces, la complémentarité des commerces là-dessus également, la nature des services, les plateformes collaboratives dont on a parlé et qui peuvent servir à certaines personnes cela peut participer au développement des commerces du centre-ville, mais ils ont besoin bien évidemment d'évoluer aussi un peu là-dessus, c'est ma remarque personnelle. ».

**Mr MABILLOTTE :** « Il n'y a plus de formation, il manque des personnes, des bouchers, des boulangers, il n'y a plus de formation, aucune formation. Avant ici, des apprentis à Songeons, il y en avait une trentaine, maintenant si vous en trouvez un, vous le décorez. C'est une affaire à suivre... ».

**Mr DELATTRE :** « Je voudrais citer seulement un exemple, à Grandvilliers, par exemple, depuis que la première grande surface est ouverte, depuis 1990, il y a quand même eu 40 commerces qui ont fermés, et on peut les citer tous, donc cela a forcément une cause à effet, les commerces de périphérie prennent forcément de la clientèle sur le centre ; après le centre, finalement, il n'y a plus assez de gens qui y vont faire leurs courses, mais pour tenir un commerce, il faut faire de la recette, il faut faire du bénéfice, à partir du moment où les commerces ne font plus de bénéfices, ils ferment. C'est incontournable... ».

**Mr DOR :** « On ne va pas faire le débat sur le commerce... Par contre, les Contrats doivent être signés avant fin juin et si l'on veut y répondre, et je crois qu'on a la capacité d'y répondre, il faut que notre dossier soit prêt rapidement. Nous y travaillons d'arrache-pied, afin qu'il vous soit présenté en Conseil Communautaire le 29 mai... Philippe, au titre de la rédaction, est-ce que tu as quelque chose de plus à apporter ? ».

**Mr ADDE** : « Non Président, pas à ce stade (rendez-vous le 29 mai !). ».

**Mr DOR** invite les élus à regarder les contrats de ruralités signés sur internet, et les convie à revenir vers la CCPV pour présenter leurs projets et pouvoir les inscrire.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU CENTRE SOCIAL RURAL DE GRANDVILLIERS POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP).**

Le Centre Social de Grandvilliers vient de solliciter la CCPV pour une aide complémentaire de 13 968€, pour l'aider à mettre en place: la Maison de Services Au Public (MSAP) ; la labellisation liée a été signée avec l'Etat le 21 mars 2017 (cf annexe).

Le soutien supplémentaire porterait l'aide globale de la CCPV (dans le cadre de la convention obligatoire pour toute aide supérieure à 23 000€) à 83 968 €.

Ce nouveau service a pour objectifs de lutter contre la désertification des services publics et administratifs en Picardie Verte. Il permettra d'apporter une aide aux personnes, dans l'accès à la dématérialisation, d'accompagner de nombreuses personnes en difficultés de maîtrise des savoirs de base, ou celles non mobiles.

Le Centre Social a ou va établir un partenariat avec Pôle Emploi, la CAF, la MSA et la CARSAT.

A ces quatre inter-opérateurs viendront s'adjoindre d'autres partenaires : le RSI, Cap Emploi, Agirc-Arrco, le Centre d'Information des Droits des femmes et des Familles, l'Association Départementale d'accueil et de réinsertion sociale, l'ADIL, la Maison du Conseil Départemental, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, l'Association de parents d'enfants dyslexiques, le Service d'aide aux toxicomanes, l'association pour le couple et l'enfant, le RAM de la CCPV.

Afin de répondre à toutes ces offres de services au public, le Centre social est amené à renforcer son pôle d'accueil avec du personnel supplémentaire. Le champ d'intervention de la MSAP couvrira l'ensemble du territoire, et permettra ainsi à tous les habitants de la Picardie Verte d'accéder à ses services.

Pour mémoire, il est rappelé la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 validant la convention annuelle d'aide au Centre Social de Grandvilliers à hauteur de 70 000 € pour le fonctionnement de ses autres services (Multi-Accueil, action jeunesse, accueils de loisirs et périscolaires, fonctionnement général), déclinés sur les secteurs de Grandvilliers et de Formerie.

Il est par ailleurs précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention ne sont pas inscrits au Budget Communautaire 2017 et devront, être régularisés lors de la session de DM/ 2017 et l'engagement financier devant précéder l'engagement juridique, normalement.

Les motivations d'urgence et de précision des engagements plébiscitant ce choix. .

Le soutien financier des partenaires sera nécessaire à la pérennité de cette action.

L'absence d'engagement financier au Budget Primitif a nécessité l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire, et la décision finale revient bien, dans ce cadre, au Conseil Communautaire dans cette séance du 24 avril prochain.

Le Président sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

**Mme CUVELIER** précise que le label a été obtenu et signé avec l'Etat le 21 mars 2017. Cette Maison de Service Au Public permet d'établir un partenariat avec 4 grandes entités, Pôle Emploi, la CAF, la MSA et la CARSAT ; à ces 4 pôles se joignent différents opérateurs et inter-opérateurs, que ce soit Cap Emploi, la Agirc-Arrco, l'ADIL, etc., le but étant de permettre aux gens d'accéder à ces services, d'aider à entrer en contact avec tous ces partenaires, ou encore de faciliter l'accès à tout un tas de services, notamment numériques. Le Centre Social de Grandvilliers engage des frais importants en termes de personnels, ce qui explique notamment que la CCPV est sollicitée pour une aide de 13 968 €, ce qui a déjà été approuvé en Bureau Communautaire.

**Mr MASSON** apporte quelques précisions : l'Etat veut mettre sur le territoire français 1000 MSAP pour pallier aux fermetures de La Poste, puisqu'au départ, c'était pour occuper les locaux et le personnel de La

Poste. Dans l'Oise, il y en a 6 actuellement, il y en a 4 via La Poste et 2 qui viennent d'être labellisées via les Centres Sociaux.

**Mr DOR** explique les éléments de valorisation apportés aux structures déjà en place (CAF, CARSAT...).

**Mr MASSON** précise que cela n'empêchera pas une deuxième MSAP en remplacement du RSP de Songeons, qui pourrait mailler encore mieux le territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE :**

- **Le Président à accorder et à verser une subvention complémentaire de 13 968 € au Centre Social de Grandvilliers pour la création d'un Maison de Service Au Public (MSAP),**
- **A enrôler cette subvention complémentaire au cadre existant constitué par la convention obligatoire pour tout soutien supérieur ou égal à 23 000 € (au titre des participations),**
- **Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

**4. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A DES TRAVAUX DE REPARATIONS ET DE GRAVILLONNAGES SUR LES VOIES COMMUNALES DE LA PICARDIE VERTE POUR 3 ANS (2017 A 2019) : SUITES POUR INFORMATION ET POINT SUR LE PLANNING DU MARCHE EN COURS.**

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2017 l'autorisant à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réparations et de gravillonnages sur les voies communales de la Picardie Verte selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à signer avec l'entreprise la mieux-disante.

Ledit marché de maîtrise d'œuvre comprend les éléments décrits à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé : DIAG, PRO, ACT, EXE, VISA, DET et AOR.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plate-forme dématérialisée [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et sur [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com) le 13 février 2017, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais et 1 offre a été reçue hors délai et a été éliminée (conformément à l'article 43 – IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Au regard de l'analyse de la valeur technique (note méthodologique, références sur des projets de nature similaire et composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dédiée à l'opération) et du montant de la prestation proposé dans le tableau de répartition fictif de rémunération par éléments de mission par les 4 bureaux d'études, **la Commission Consultative des MAPA a choisi l'offre la mieux-disante à savoir l'offre du cabinet BOVARY INGENIERIE (méthodologie détaillée, des références spécifiques en travaux et entretien de voirie et une équipe de 6 personnes dédiées à l'opération) géré par M. Claude PITOI et situé à Estouteville Ecalles (76).**

**Le deuxième candidat « Artemis » a obtenu la note globale de 96,91 ( valeur technique : 58/60 ; prix de la prestation : 38,91 /100 , 35 427,00 €HT).**

Dès la signature du marché, le cabinet prendra contact avec chacune des communes pour valider in situ le détail et l'emprise des travaux projetés.

Sur la base de cette validation des travaux projetés, le cabinet proposera de réaliser les travaux d'études selon la méthodologie suivante : prise en compte des éléments des abords des projets et des aménagements existants et projetés en périphérie de ces derniers, prise en compte de la spécificité des opérations et du contexte particulier des emprises et des servitudes...

Après la visite in situ, un diagnostic sera effectué pour repérer visuellement les ouvrages existants et les qualifier. Ce repérage portera sur l'état de la voirie et des trottoirs (s'ils existent), l'état général du revêtement (pelade, nids de poule, faïençages...), l'état des bordures, les émergences de réseaux (état des tampons, des coffrets..., l'éclairage public, les espaces verts... Ce constat fera l'objet d'un reportage photographique pour permettre de disposer d'une vision fine de l'état des ouvrages concernés.

Suite à la finalisation des zones et des travaux avec les communes concernées, le cabinet éditera l'ensemble des pièces administratives et techniques du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le marché de travaux.

**Monsieur le Président a demandé au Bureau de prendre acte de ces précisions, avant l'information du Conseil Communautaire ce 24 avril.**

**Mr BERNARDIN :** *Le Bureau d'Etudes qui a été choisi est BOVARY INGENIERIE, qui se situe à Estouteville-Ecalles dans le 76 ; le deuxième candidat, c'était ARTEMIS, mais il était plus cher que BOVARY INGENIERIE. Qui plus est, le nombre de personnes dédié à l'opération était bien supérieur, 6 personnes dédiées à l'opération, alors que chez ARTEMIS, ils sont 3. Le montant du marché, je ne l'ai pas là, mais il était légèrement moins cher, il était à 34 000 et quelques choses, de mémoire... (1000 € de différence entre les deux). Un planning a été établi pour le lancement de l'appel d'offres sur 4 ans pour les entreprises ; donc l'appel d'offres sera mis en ligne le 5 mai par BOVARY, on attend une réponse des entreprises pour le 25 mai et la réunion de la Commission MAPA pour le 31 mai, **et notification des ordres de service à l'entreprise choisie, le 15 juin 2017.** Après, on a le planning prévisionnel des gravillonnages, il y a le lancement des travaux préparatoires, chaque commune intéressée par les gravillonnages va être contactée par le Bureau d'Etudes, cela a déjà d'ailleurs commencé, il y a quelques communes, **36 communes concernées par les gravillonnages cette année, donc le lancement des travaux préparatoires pour mi-juin, et le lancement des gravillonnages début juillet pour une fin des travaux de gravillonnage au 31 juillet.***

**Débat :**

**Mr BERNARDIN :** *« Il y a une carte, en jaune ce sont toutes les communes qui ont répondu favorablement au gravillonnage, il y en a 36. Cela concerne 2016/2017. 2016 a été pris en compte. Les blancs n'ont pas répondu. Il y a eu une relance faite récemment. ».*

**Mr ADDE :** *« On attendait bien les confirmations. ».*

**Mr MABILLOTTE :** *« Avant de répondre, on ne pourrait pas avoir les tarifs d'un mono-couche, d'un bi-couche et tout ça ? Parce qu'en 2016, il n'y a rien eu de fait donc on s'est tourné vers des entreprises, on voudrait connaître... ».*

**Mr BERNARDIN :** *« Pour l'instant, je ne peux pas te répondre puisque l'appel d'offres n'a pas encore été lancé. ».*

**Mr MABILLOTTE :** *« Oui, parce qu'avant de répondre que l'on va travailler avec vous, on a rencontré d'autres entreprises, Songeons, parce qu'on s'est fait avoir l'an dernier, donc on n'a pas attendu, il y a des entreprises Oise TP, Prévost et tout ça, j'aimerais bien connaître... ».*

**Mr BERNARDIN :** *« Je ne peux pas te donner un prix si je ne l'ai pas ! ».*

**Mr MABILLOTTE :** *« Quand on achète quelque chose, on aime bien savoir le prix... ».*

**Mr DOR :** *« Il s'agit d'un marché à bons de commande. ».*

**Mr GORET :** *« Je vois que Fontaine-Lavaganne est en jaune, vous pouvez l'enlever ; cela fait deux ans que l'on est dans le vague, on ne sait pas, on n'a jamais été prévenu de rien, on a attendu, tout se dégrade... ».*

**Mr BERNARDIN :** *« Il y a une personne qui a appelé chez vous, et cela a été confirmé. ».*

**Mr GORET :** *« Je peux vous dire que c'est non. Qui c'est qui commande ? ».*

**Mr BERNARDIN :** *« Cela ne fait plus que 35 alors. ».*

**Intervention inaudible au sujet des points d'interrogation.**

**Mr BERNARDIN :** *« Vous n'avez pas répondu, donc on a mis un point d'interrogation sur les communes concernées... ».*

**Réponse sans prise de micro :** *« Mais je confirme qu'il y a du gravillonnage à faire. ».*

**Mr DOR :** *« Permettez-moi de le dire quand même, je prends un peu la défense effectivement des services de la Communauté de Communes, c'est un peu usant, quelquefois, de ne pas avoir de réponse de la part des communes. ».*

**Réponse sans prise de micro :** *« C'est tout aussi usant de ne pas avoir de réponse de la CCPV ! » et intervention similaire de **Monsieur GILLES**).*

**Mr DOR :** *« Attendez, je crois qu'on a donné des informations complètes. A l'époque, les problèmes qui nous ont tenus avec les vicissitudes de Grandvilliers et c'est tout, cela on n'y peut rien, il faut gérer aussi les difficultés que l'on peut avoir. ».*

**Mr GORET :** *« Oui, mais il faut prévenir les gens, Monsieur, on ne laisse pas les gens deux ans dans l'ignorance ! Parce que là, nous, on est repris par les uns et par les autres, on ne sait pas quoi répondre, et puis l'hiver arrive et rien n'est fait. Là, vous parlez des problèmes que l'on a eu avec ARTEMIS, on l'a su quand, il y a deux ou trois mois, pas avant, donc on est bien obligé d'agir. ».*

**Mr DOR :** *« En tous cas, moi j'ai conscience quand même que l'on est venu vers vous pour vous expliquer ce pourquoi nous étions obligés à un moment de ne pas donner suite au marché avec la société qui avait été retenue... Je me souviens de l'avoir évoqué ici en Conseil Communautaire. ».*

**Mme CUVELIER :** « Même si tout ce qui se dit est vrai et que l'on manque peut-être de clarté, il n'empêche que lorsqu'un questionnaire est envoyé, moi je le vois au niveau de la formation intercommunale, quand un questionnaire est envoyé et qu'on enregistre péniblement 15 à 20% de réponses dans un premier temps, qu'il faut faire une relance... forcément... Et là, pour le gravillonnage, on peut espérer que les gens qui sont motivés pour le faire vont répondre, évidemment si on tourne en rond, il y a un moment où... Ou alors, il faut arrêter le gravillonnage. Donc c'est peut-être bon, au moins de projeter la carte, pour voir si oui ou non ils sont inscrits, en jaune, ou en blanc ou avec un point d'interrogation. ».

**Mr DOR :** « Voilà, au moins cette année, vous ferez vos gravillonnages, d'accord ? C'étaient là aussi des précisions, et que l'on ne nous taxe pas de ne pas avoir communiqué là-dessus... en tous cas, je recenserais les absents et je leur retransmettrais l'information. ».

## **5. THEME PLANTATIONS « HAIES ».**

### **1. Convention de partenariat avec les communes relative à leur participation à l'opération « Plantation de haies »**

Considérant :

- La convention « TEPcv » signée en date du 21 juillet 2015 entre la CCPV et l'État,
- La délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2016, lançant l'opération,
- La délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2016, concernant les modalités de la commande publique pour cette opération,

Il convient de fixer les modalités de l'opération de plantation de haies, sur un triple plan :

- Organisation globale de la démarche,
- Participation financière de la CCPV et des communes,
- Engagements réciproques des parties quant au déroulement de la plantation.

**Le Président sollicite donc le Conseil communautaire pour l'autoriser à :**

VALIDER la convention ci-annexée,  
FAIRE SIGNER aux communes cette convention,  
SIGNER toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Le contenu de la convention a été travaillé avec la commission EADD, et sera ré-évoqué lors de la commission se tenant le 20 avril 2017. La clé de répartition financière sera donc validée définitivement à cette date, et sera présentée en version définitive le soir du Conseil Communautaire.*

⇒ **Cf. convention ci-jointe.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**VALIDE :**

- **La convention ci-annexée.**

**AUTORISE :**

- **Le Président à faire signer aux communes cette convention ;**
- **Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**Mr PERIMONY** précise que, pour l'opération « haies », la CCPV est un peu victime de son succès : « On avait prévu une convention parce qu'il faut encadrer nos rapports entre les communes et la Communauté de Communes, mais nous avons également un budget qui est contraint : 130 000 €, dont 104 000 € de subvention, puisque c'est subventionnable à 80%. Grâce aux petites plantations faites dernièrement, nous avons mieux estimé certaines prestations et fait attention à ce que l'on allait proposer aux petites communes. Cela ne remet pas en question ce qui a été convenu (la grosse opération aura lieu l'automne prochain), mais notre peur était d'être débordés et « d'exploser » éventuellement le budget. **La commission a retenu 2 types de situation de communes : on va faire une différenciation sur les communes qui mettent moins de 100 mètres de haies, et pour lesquelles, techniquement, on ne peut pas faire venir une machine spécialisée ; et puis toutes celles qui sont à plus de 100 mètres. De fait, sur moins de 100 mètres de haies, la CCPV paierait 100% des plants, et elle offrirait le paillage par l'intermédiaire des déchets dont elle dispose dans les déchetteries... mais pas le transport pour aller le chercher ; qui plus est, les communes qui ont moins de 100 mètres se chargeraient du creusement de la tranchée et puis de la mise en place ; on estime que la commune peut éventuellement faire ceci, parce que finalement quand on s'adresse à une entreprise spécialisée, c'est de l'ordre voisin de 15 € du mètre-linéaire ; donc on se dit qu'il y a quand même des cantonniers, et donc, il y a parfois des facilités dans la commune pour juste faire comme ça. Il peut y avoir aussi une opération collective ; par contre, quand on va arriver sur des distances beaucoup plus grandes, là on peut utiliser des machines spécialisées, et là on descend pratiquement à 4 ou 5 € du mètre-linéaire, et la commune ira chercher le paillage et l'installera ! A moins de 100 mètres, on offre le paillage. Quand on en sera à plus de 100 mètres, jusqu'au kilomètre, dans ce cas-là, la CCPV offrirait 50% des plants, laisserait 50% à la charge de la commune, et la mise en place sera assurée totalement par la Communauté de Communes. Le paillage : la CCPV fournirait le paillage, mais le transport continuerait à être assuré par la commune, à elle de se débrouiller à partir de la déchetterie... Pour vous donner une idée à peu près de coût : il faut à peu près 2,5 plants par mètre et leur coût varie entre 45 cts et 80 cts HT, mais il tend plus vers 50 cts pour la plupart de ce que l'on nous a proposé. A une exception près (et pourtant, c'est une essence vraiment du coin) : c'est le houx, à 1.60 €, il coûte cher. Donc, je ne sais pas ce que vous en pensez... Nous sommes à peu près certains de rentrer dans notre budget, sous réserve de se garder quand même une toute petite possibilité sur les 4 communes qui ont demandé plus de 8 à 900 mètres, jusqu'à 1 kilomètre : les linéaires peuvent être tranchés, si craintes de dépasser les budgets... ».**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

**VALIDE :**

- **La convention ci-annexée.**

**AUTORISE :**

- **Le Président à faire signer aux communes cette convention ;**
- **Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

## **6. TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES.**

- ✓ **Mr DOR :** « On arrive aux termes de ce Conseil Communautaire, au moins pour ce qui concerne les points à l'ordre du jour, simplement, dans les questions diverses, les dates des prochaines sessions : le Bureau le 15 mai, mais il est reporté au 22, et le Conseil Communautaire et la DM1, le 29 mai.

Une information à porter à votre connaissance : la conférence territoriale de l'espace public de dialogue : un support pédagogique permettra une meilleure présentation lors d'un prochain Conseil Communautaire. Cela concerne le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires, le PRADET, et duquel va sortir le SRADDET, c'est-à-dire le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement des Territoires. Donc, on en reparlera ; au moins, on a réussi une chose avec notre motion, c'est que le territoire de l'Oise soit considéré comme un espace de dialogues. Aujourd'hui, sur les projets, nous devrions être associés à la fois au projet qui concerne le Pôle Métropolitain, et avec les EPCI qui composent le territoire de l'Oise. Cela a été un premier point sur lequel on a obtenu satisfaction. Et pour ce qui concerne la signature de l'accord-cadre avec la Région, je vous en parlerai une prochaine fois. ».

**Tour de Table :**

- ✓ **Mr MASSON** : « Demain soir, nous serons en Conseil Syndical à TRINOVAL, donc dans l'ordre du jour, entre autres, il y aura la constitution des commissions, donc 17 délégués, réfléchissez sur quelles commission vous voulez être à TRINOVAL, c'est tout pour moi. ».
- ✓ **Mr BERNARDIN** : « Donc, le 19 mai, à la piscine Atlantis de Formerie, il y a un gala de natation synchronisée avec l'équipe de France, l'équipe de Formerie, de Laon et d'Abbeville, donc vous pouvez retenir votre soirée, les tarifs sont 8 € par enfant et 10 € par adulte. ».
- ✓ **Mme CUVELIER** : « Cet après-midi, a eu lieu à Formerie une réunion avec le Centre Social de Marseille concernant la réhabilitation des locaux, l'étude de sols a eu lieu, nous montrant une faisabilité tout à fait correcte, réalisable, notamment de la démolition du bâtiment dit « bâtiment blanc », le premier que l'on voit, donc on est parti sur cette hypothèse-là ; les différents scénarii qui nous ont été proposés ont été étudiés, on en a retenu un, l'idée étant de s'acheminer vers le stade de l'APS que l'on pourrait valider pour le prochain Conseil Communautaire fin mai dans le but de valider l'APD fin juin : donc voyez que nos délais sont assez serrés, parce qu'on voudrait déposer le permis de construire dans la foulée, au début de l'été, dans l'hypothèse envisagée de commencer les travaux en 2018, je regarde Sylviane (DECHERF), on parle du printemps 2018, mais plus les jours passent, ou les mois vont passer, plus on pourra être sûrs, mais pour l'instant on envisage cela printemps 2018, si tout va bien. ».
- ✓ **Mr DURAND** : « Rien de particulier pour moi ce soir, si ce n'est de rappeler que la plateforme de mutualisation continue à fonctionner et que j'avais déjà fait un appel à vous, les délégués, mais aussi aux maires, de nous faire remonter vos besoins éventuels de marché mutualisé que vous souhaiteriez voir mis en place pour essayer de trouver les meilleurs prix que ce que l'on peut avoir aujourd'hui, alors il y avait des idées sur le contrôle des aires de jeux, etc., les contrôles obligatoires, il n'y a pas beaucoup de retours de la part des communes, on va certainement relancer vos secrétaires de mairie pour qu'ils vous fassent penser à cela. ».  
**Mr ADDE** précise le questionnaire en cours d'envoi, avec les propositions thématiques supplémentaires.
- ✓ **Mr BOUCHART** : « Très rapidement pour votre info à tous, avec l'arrivée du Président du Syndicat Mixte tout à l'heure, nous avons aussi la deuxième facture qui vient de tomber, convention financière pour les 21 communes suivantes pour 1 million et demi d'euros, donc on sera à la fin de l'année à 50% du coût et donc du câblage sur le territoire, 42 communes seront terminées en 2017 sur 89. ».
- ✓ **Mr ESTIENNE** : « Je vous rappelle donc demain, le COPIL sur le PLUi-h et mercredi 3 mai, à Thérines, vous aurez le dernier atelier de travail sur le diagnostic qui sera réalisé avant la réunion publique finale sur les diagnostics qui aura lieu au mois de juin. ».
- ✓ **Mr VERBEKE** : « Alors, vous allez avoir bientôt dans vos boîtes aux lettres le Journal de la Picardie Verte, puisqu'on l'a reçu là de l'imprimeur. On avait lancé l'organisation d'un Educ'Tour pour les 20 ans de la Communauté de Communes sur la compétence Tourisme qui devait partir d'Hétomesnil, aller à Saint-Arnoult au Prieuré puis finir à Gerberoy, c'était théoriquement le 22 avril, mais vu le peu de participants, il y avait 6 inscrits, ce qui est quand même dommage, puisqu'on mettait quand même un bus à disposition, il y avait un repas le midi plus toutes les visites pour la modique somme de 10 € par personne, mais c'est vrai que la communication a été un peu tardive, donc on relance cette opération, et elle est programmée le 26 août, donc on va revenir vers vous pour communiquer dans ce sens et de manière un peu plus forte. Autre information importante sur l'Office de Tourisme puisque vous l'avez peut-être su, mais la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a arrêté son financement à travers l'OT et donc l'OT a une perte assez conséquente dans son budget, donc nous sommes aujourd'hui les seuls contributeurs de l'association de l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et de ses Vallées. Donc quid de l'avenir de cette association ? Elle peut fonctionner aujourd'hui sur son fonds de roulement jusqu'en fin d'année, mais l'année prochaine, c'est fini. Donc, il faudra que nous réfléchissions à notre organisation en termes d'animation du territoire au niveau touristique. Alors, il y a plusieurs scénarii possibles, soit on reprend en régie, soit on essaye de trouver des partenariats externes, mais bon avec qui, quel dialogue on va pouvoir nouer, etc., toutes ces questions-là qui se posent, donc des sujets assez importants à réfléchir rapidement. ».  
**Mr COUROUBLE** : « Sur le Journal de la Picardie Verte, il y en a un qui est en route à venir ? ».  
**Mr VERBEKE** : « C'est celui-là justement qui va être distribué dans vos boîtes aux lettres via La Poste, en espérant qu'il n'y ait pas d'oublis, car il y a eu quelques oublis la dernière fois, mais malgré tout, on a fait ce choix-là parce qu'on constate qu'il y a moins d'oublis avec La Poste que par la distribution de certaines communes, qui parfois n'est pas faite. ».

**Un débat s'engage entre Mrs DOR, VERBEKE et MABILLOTTE sur l'obligation ou non des facteurs à distribuer les prospectus et autres.**

- ✓ **Mr PERIMONY** : « Pour moi, il n'y a pratiquement aucune information à donner, simplement la réflexion de la commission, étant donné que nous avons compris que l'appel à projet pour un centre de recherche de méthanisation était trop gros pour nous, la commission trouve quand même un peu regrettable que la CCPV ne se penche pas là-dessus et l'idée serait plutôt d'aller voir sur des structures de micro-méthanisation, un petit peu comme on fait, je le sais, en Alsace, et peut-être qu'il sera nécessaire d'aller faire un petit tour là-bas pour aller voir comment ça peut se passer sur deux ou trois fermes, avec quelques autres ressources. ».  
[NDLR : l'Institut LaSalle et son Directeur seraient partants pour ce projet de micro-maillage].
- ✓ **Mr DOR** demande s'il y a d'autres questions.  
**Mr ANDRIEU** : « Déjà sur la méthanisation, cela devait se faire au mandat dernier, cela n'a jamais été fait, point barre. ».  
**Mr DOR** : « Cela ne veut rien dire du tout ça. ».  
**Mr PERIMONY** : « Non, le projet de méthanisation qui avait été fait précédemment, c'est un projet privé, mené par Vol-V sur Formerie qui devait mettre en jeu des agriculteurs, probablement BIGARD, peut-être des déchets de cantines, des déchets de tontes aussi, et finalement il semble que Vol-V n'ait pas réussi à trouver l'équilibre d'approvisionnement pour mener à bien son projet, même si la ville de Formerie a modifié son PLU dans ce sens-là, je crois ? ».  
**Mr BOUS** : « Le premier projet était un projet CCPV qui a été revu par la commune de Formerie ; dans ce projet, le Conseil Municipal s'était engagé à trouver une solution pour le terrain, ce qu'il a fait, et on a modifié le PLU dans ce sens-là, sauf que cette entreprise voulait apporter énormément de déchets de l'extérieur avec un passage de 50 tracteurs par jour dans Formerie, alors que le premier projet, c'était de prendre tous les déchets de la plateforme de déchets verts, de chez Bigard, de créer du gaz, et de l'envoyer dans les canalisations ; mais c'était beaucoup moins intéressant financièrement, donc ils se sont tournés vers les agriculteurs, mais on avait des tracteurs qui venaient de Crèvecœur-le-Grand pour aller jusqu'à Formerie, et le Conseil Municipal n'a pas souhaité suivre dans ce domaine-là... Il ne faut pas déplacer tout non plus, on ne va pas apporter des déchets de l'extérieur ! ».
- ✓ **Mr DOR** demande s'il y a encore une dernière question ?  
**Mr LARCHER** : « Moi, je voudrais intervenir deux minutes sur les cartes d'identité et les passeports. Grandvilliers a le matériel, la Préfecture a imposé à ce que l'on fasse les cartes d'identité, moi je vous demande aux mairies, s'il vous plaît, d'essayer d'aider vos administrés à pré-remplir les dossiers, pourquoi ? Parce que ça râle de tous les côtés, aujourd'hui on a deux mois d'attente, donc on ne passera personne comme ça par hasard dans le milieu parce qu'on n'y arrive pas, Breteuil refuse du monde de sa propre commune, donc moi, il est hors de question que je refuse du monde de Grandvilliers, ils sont prioritaires par rapport aux autres communes, je voudrais qu'à la Communauté de Communes, on s'y penche une bonne fois... ».  
**Intervention sans prise de micro** : « On ne t'a pas demandé à y aller... ».  
**Mr LARCHER** : « Moi non plus, moi, on m'a imposé de le faire comme on nous a imposé à toutes les mairies il y a quinze jours, vous allez avoir à gérer les Pacs, vous allez avoir à gérer le changement de prénom des enfants, et puis personne ne dit rien ! Donc nous, on n'a pas les moyens... Il n'y a aucune raison que Grandvilliers paye un salaire pour faire les cartes d'identité de tout le monde, donc on va écrire au Préfet, on demande au Préfet de mettre une autre machine dans le nord-ouest de l'Oise ou de retirer celle de Grandvilliers, mais nous, on arrête de le faire, il est clair qu'on ne paiera pas une secrétaire à plein temps pour faire des cartes d'identité et des passeports pour tout le nord-ouest de l'Oise, c'est tout. ».  
**Mr TRANCART** : « Le jour où on va aller voter à Grandvilliers, tu vas refuser alors ? ».  
**Mr LARCHER** : « Je n'ouvrierais pas la salle, il faut arrêter, Hubert, il est de hors de question, moi, j'en ai ras-le-bol d'entendre dire Grandvilliers, il est le centre-bourg, il peut payer, ce n'est pas vrai ! Moi, on m'a enlevé 50 000 euros de mon budget cette année, l'aide de la dotation de l'Etat, j'ai rien à dire, comme vous, vous n'avez rien à dire, il a aucune raison qu'on nous oblige à faire des trucs pour les autres, ça suffit. ».  
**Intervention sans prise de micro** relative au transfert financier de l'Etat.  
**Mr LARCHER** : « 3 000 euros par an, avec ça tu payes une secrétaire ? ».  
**Mr LARCHER** ajoute que Breteuil refuse ses propres administrés, et demande comment fait-on ? Il vient se plaindre chez nous, faut arrêter, moi, je veux qu'on en discute une bonne fois pour toute... ».

**Mr DOR** : « Mais enfin, c'est surtout une remontée d'information vers la Préfecture, entre l'Etat et les communes chefs-lieux de cantons. ».

**Mr BOUS** : « Jacques, moi, j'ai demandé pour la commune de Formerie de conserver au niveau de la commune de Formerie pour les cartes d'identité, la Préfecture me l'a refusé. ».

**Mr DOR** : « Oui, absolument, bien sûr. On avait posé la question aussi au Préfet de savoir si aujourd'hui avec les Maisons de Service au Public, on pouvait apporté effectivement une aide de cette nature, ça a été non ; alors officiellement, il nous a répondu que lorsque les dispositifs de protection des données seront suffisants pour pouvoir assurer une sécurisation de ces données-là, pour qu'il n'y ait pas de piratage informatique, ça pourrait être éventuellement le cas, mais en tout état de cause aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, il s'en tient à la loi.

D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Je vous remercie et bon retour à tous. ».

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**